



GDPR: C'est fini? Ou pas?

Flashback...

Nous avons promis de ne pas vous abandonner après le 25 mai 2018, et nous tenons à tenir cette promesse. Notre GDPR Countdown vous a guidé en vue de cette date importante et demeure disponible sur notre site Web en tant que « GDPR toolkit ». En parallèle, nous entendons veiller à ce que vous restiez au courant de l'actualité et que vous puissiez réagir du tac au tac grâce à ce Privacy Talk. Vous y trouverez des '*best practices*', des recommandations et un compte-rendu des décisions des autorités... Le futur règlement concernant les communications électroniques constituera assurément un point d'attention particulier. Il sera utile de suivre cette importante initiative législative par le biais du Privacy Talk.

Ce que vous devez savoir.

Avant le 25 mai 2018, vous avez probablement identifié les données à caractère personnel de vos employés, clients et fournisseurs. Vous avez donc sans aucun doute inclus les différentes activités de traitement pour lesquelles vous avez besoin des données de ces personnes dans votre registre des activités de traitement, leur avez fourni une déclaration de confidentialité, etc. Mais avez-vous également pensé aux données à caractère personnel de vos actionnaires et de vos administrateurs ? Et qu'en est-il de votre service de comptabilité ?

Ce que vous devez faire.

Les entreprises ne peuvent pas oublier qu'elles collectent et utilisent également des données à caractère personnel dans le cadre, par exemple, de leur gestion interne. Les statuts, les procès-verbaux, les formulaires de procuration, etc. sont généralement une source de données à caractère personnel. Il en va de même des documents utilisés dans le contexte comptable. Assurez-vous donc qu'aucune activité de traitement n'a pu passer entre les mailles du filet lors de l'exercice du « data mapping » (voir [GDPR toolkit 02](#)). Vous devez également parcourir les différents points de notre toolkit pour ces activités de traitement. Peut-être est-il utile de vérifier si ce point est sous contrôle ?